

Nombre de membres composant le comité : 8

En exercice : 8

L'an deux mille quinze le mardi 06 avril à 18 heures et trente minutes, les membres composant le Comité d'Administration du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff, légalement convoqués le 15 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOULET.

Étaient présents :

Mesdames NICOLAS-PARMENTIER

Messieurs AARSE-BOULET- PASCAL

CLAVEL+METAIS (à titre consultatif)

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame CHALUMEAU

MONSIEUR SCHOSTECK (Pouvoir donné à Monsieur BOULET)

M. BOULET, Président du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff ouvre la séance à 18h40

M. BOULET rappelle que l'ordre du jour portera sur :

- Modification du comité d'administration
- Présentation du stade nautique aux nouveaux élus
- Compte de gestion 2015
- Présentation compte administratif 2015
- Débat d'orientation du budget 2016
- Etude des tarifs
- Questions relatives au personnel
- Délibérations à prendre

M. BOULET introduit l'ordre du jour.

MODIFICATION COMITE D'ADMINISTRATION

Mr .BOULET ouvre la séance en excusant l'absence de M.SHOSTECK.

Il rappelle la composition classique du comité d'administration et ses évolutions avec l'adhésion de Malakoff à la communauté d'agglomération sud de seine puis l'absorption de cette dernière par l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris. (VSGP)

Il précise que désormais, ce sont trois conseillers territoriaux qui remplacent les précédents élus de Malakoff et M. SHOESTECK qui, en qualité de vice-président délégué au sport de VSGP, siège au comité d'administration du stade nautique.

Monsieur CLAVEL, ancien vice-président du stade nautique et invité au comité d'administration précise que la gestion du stade nautique s'est toujours faite dans la bonne entente, avec beaucoup de sérieux et que cette modification d'élus au comité d'administration ne doit pas mettre en péril cette bonne gestion.

M.BOULET précise que M.SHOSTECK, Maire de Châtillon, s'est entretenu avec Madame BELHOMME, Maire de Malakoff, et qu'il lui a assuré qu'il n'y aurait pas d'utilisation abusive de la sur-représentation pour emporter des décisions non consensuelles.

M.BOULET ajoute qu'il serait bien qu'un élu du conseil territorial représentant la ville de Malakoff devienne Président une fois que celle-ci tournera.

M.BOULET poursuit en présentant les élus puis le Stade Nautique.

Il revient sur l'exécution du budget précédent avec une baisse de la participation des villes par habitant à 21€ alors qu'elle était de 22€.

Mme MILED précise qu'il avait été décidé de ne pas augmenter les tarifs et baisser la participation au vu de la situation financière de la communauté d'agglomération sud-de-seine.

M.BOULET donne la parole à Mme MILED afin de présenter le compte de gestion établi par le comptable public.

COMPTE DE GESTION 2015

Mme MILED expose que les éléments de clôture de l'exercice 2015 constatés par le comptable public sont les suivants :

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Prévisions budgétaires recettes : 3 328 018.52

Recettes nettes réalisées : 2 726 506.65

Prévisions budgétaires dépenses : 3 328 018.52

Dépenses nettes réalisées : 2 764 002.04

Le résultat de la section de fonctionnement est déficitaire : - **37 495,39 euros**

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE SECTION INVESTISSEMENT

Prévisions budgétaires recettes : 756 170,20

Recettes nettes réalisées : 198 493,61

Prévisions budgétaires dépenses : 756 170,20

Dépenses nettes réalisées : 164 253,51

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire : + **34 240,10 euros**

Le comptable public a établi un compte de gestion 2015, présentant un **résultat budgétaire excédentaire de 3 255,29 euros** (représentant le résultat cumulé des deux sections).

Ainsi, les éléments constatés par le comptable public devant être repris pour l'élaboration du BP 2016 seront les suivants :

- un résultat de clôture en fonctionnement excédentaire de **543 046,13 euros** (correspondant au résultat de : **729 711,72 euros - 37495,39 euros**)
- un résultat de clôture en investissement déficitaire de **-114 930,10 euros** (correspondant au résultat de : **(- 149 170,20 euros) + (34 240,10 euros)**)

En l'absence de question, le comité vote à la majorité le compte de gestion fourni par le comptable public.

Devront donc être intégrés au BP 2016, les éléments suivants :

⇒ Pour couvrir les besoins de financement à la section d'investissement : **114 930,10 euros** au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

⇒ Pour couvrir les besoins de financement à la section de fonctionnement : **428 116,03 euros** au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Par la suite, Madame MILED présente le compte administratif 2015

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

A. Exécution de la SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION FONCTIONNEMENT	INTITULÉ	Réalisé 2014	Réalisé 2015
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 264 194,68	1 309 140,85
012	CHARGES DU PERSONNEL (ratio maintenu : moins de 50% des dépenses de fonctionnement)	1 300 502,48	1 389 131,31
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 200,00	0
66	CHARGES FINANCIÈRES arrondies Intérêts d'emprunt : 14 969,51) (17 519,87 en 2014) (21 626,90 en 2013) ICNE : - 16,30 en 2015 (- 2 626,53 en 2014) (-1 988,79 en 2013)	14 893,34	14 953,21
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	181,72	1 453,26
68	AMORTISSEMENTS	46 501,25	49 323,41
TOTAL DÉPENSES		2 627 472,87	2 764 002,04
013	ATTENUATION DE CHARGES	22 965,50	59 805,57
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE DES VENTES DIRECTES	1 203 891,57	1 116 483,35
74	PARTICIPATIONS VILLES et subvention publique :	1 536 022,29	1 547 471,29
77	PRODUIT EXCEPTIONNEL	2 313,87	2 746,44
TOTAL RECETTES		2 765 193,93	2 726 506,65

Le compte administratif du syndicat mixte et le compte de gestion du comptable public sont identiques.

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement est déficitaire de 37 495,39 euros en 2015 (excédentaire de 137 719,76 euros en 2014, de 174 445,86 euros 2013).

B. Exécution de la SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT	INTITULÉ	Réalisé 2014	Réalisé 2015
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 140,80	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115 687,33	102 428,77
16	EMPRUNT ET DETTES (Solde d'un emprunt fin 2013 – reste deux emprunts en cours jusqu'en 2019 et un en 2020)	59 024,38	61 824,74
Total dépenses	exécution	202 852,51	164 253,51
	REPORT DEFICIT N-1	113 006,19	149 170,20
TOTAL DÉPENSES		315 858,70	313 423,71
10	DOTATION (FCTVA)	5 431,06	
1068	EXCEDENT CAPITALISE	113 006,19	149 170,20
165	DEPOT CAUTION	1 750,00	
77	RECETTE D'ORDRE	46 501,25	49 323,41
TOTAL RECETTES		166 688,50	198 493,61

Le résultat déficitaire cumulé de la section d'investissement est en fin d'exercice 2015 de :

114 930,10 euros (313 423,71 moins 198 493,61). Ce résultat cumulé est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

C'est ce montant qui devra être porté à la ligne « report déficit N-1 », dépenses/section INVESTISSEMENT et à la ligne 1068 « Excédent capitalisé », recettes/section INVESTISSEMENT.

Madame MILED explique que le compte est détaillé au niveau des chapitres.

Elle précise que le stade nautique rémunère son personnel et détaille les sources de recettes ainsi que les différentes charges financières.

Il est nécessaire de trouver des sources nouvelles de recette en maîtrisant les dépenses.

Mme PARMENTIER interroge s'il est possible d'accueillir plus de monde au stade nautique ou si les différents créneaux sont remplis ?

Mme MILED informe qu'on a perdu une classe en raison des NAP, que pour l'ENSN on est à plus de 900 adhérents et que concernant les clubs, il faut trouver l'équilibre entre les usagers subventionnés par les villes et les autres.

Les entreprises sont surtout intéressées pour des créneaux le midi mais le stade nautique est saturé en nageur. (créneau 12h-13h45)

Il faut tenter de créer des activités supplémentaires sans personnel comme le projet d'aquatraining en cours de réalisation.

Madame PARMENTIER demande quelle communication met en place le stade nautique sur ces nouvelles activités ?

Mme MILED répond à cela que le stade nautique n'a pas de personnel dont la communication est le métier et que le site internet est déjà utilisé et actualisé aussi souvent que nécessaire. De plus, cela nécessite un budget non négligeable.

Mme PARMENTIER suggère l'aide des villes sur le secteur de la communication.

M.BOULET demande si les membres du comité ont des questions à poser au sujet du compte administratif.

En l'absence de toute question, **le comité vote le compte administratif à l'unanimité.**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme MILED insiste sur le fait que, sont proposées, les sommes minimales réelles et sérieuses.

Mme MILED rappelle le montant de la participation des villes au budget du stade nautique qui aura été pour 2015 de **1 497 471,29€**.

Dans ce montant est inclus la participation de la ville de Malakoff pour le bassin Jean Jaurès

Mme MILED explique comment est calculé la participation par habitant qui dépend surtout du nombre d'habitants par commune.

Elle précise que le nombre d'habitants de la ville de Châtillon a augmenté alors que la population de Malakoff a diminué.

M.BOULET ajoute que la participation des villes couvre surtout les dépenses de fonctionnement du bâtiment et qu'elle a baissé de 22,00€ à 21€ l'année dernière.

Mme MILED expose qu'elle a monté deux budgets correspondants, l'un avec une participation inchangée et l'autre avec une participation à 21,53 € (valeur par habitant de 2013).

En accord avec le Président, la participation de 21€ sera la base des orientations budgétaires.

PREMIÈRE OPTION À 21€/HBTS :

SECTION FONCTIONNEMENT :

SECTION FONCTION- NEMENT	INTITULÉS	SOMMES
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 352 000,00
012	CHARGES DU PERSONNEL	1 300 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 200,00
66	CHARGES FINANCIÈRES arrondies Intérêts d'emprunt : 13 309 euros ICNE : - 1 382 euros	10 927,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00
68	AMORTISSEMENTS	52 000,00
22	DEPENSES IMPREVUES (pour pallier à l'état du bâtiment) (centimes précisés pour gérer les arrondis)	45 818,03
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT pour financer Capital Emprunt : 64 000 euros Immobilisations Dépenses imprévues	315 000,00
TOTAL DÉPENSES	Base de réflexion du DOP 2015	3 079 445,03
002	Report excédent fonctionnement 2015	428 116,03
013	Atténuation de charges	35 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE DES VENTES DIRECTES Pouvant être estimés à 1 100 000 euros. Attention, diminution attendue de réservation de lignes d'eau en septembre pour certains locataires	1 100 000,00
74	PARTICIPATIONS VILLES et AUTRES SUBVENTIONS: Option 1 intégrée : 1 407 315 euros (Option 2 : 1 442 833 euros) Emprunt amortissement/intérêts: 76 294 euros Bassin scolaire Malakoff (valeur n- sauf si réévaluation des tarifs scolaires): 32 720 euros	1 516 329,00
TOTAL RECETTES		3 079 445,03

SECTION INVESTISSEMENT :

SECTION INVESTISSEMENT	INTITULÉS	SOMMES
001	REPORT DÉFICIT INVESTISSEMENT	114 930,10
16	EMPRUNT AMORTISSEMENT/CAPITAL	64 000,00
165	DEPOT CAUTION	1 500,00
21/20	IMMOBILISATIONS liste à définir au Minimum	233 500,00
O20	DEPENSES IMPREVUES	94 500,00
TOTAL DÉPENSES	Au minimum	508 430,10
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	315 000,00
10222	FCTVA 2015/2014	25 000,00
1068	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	114 930,10
165	DEPOT CAUTION	1 500,00
040	RECETTES AMORTISSEMENT	52 000,00
TOTAL RCETTES	Au minimum	508 430,10

La deuxième option présentée par Mme MILED est calculée avec une participation par habitant à **21,53€** :

Soit pour Châtillon : 36 368 habitants = 783 003,04€ (augmentation du montant de la valeur globale + 40 653,04€)

Soit pour Malakoff : 30 647 habitants = 659 829,91€ (augmentation du montant de la valeur globale + 13 722,91€)

Soit : **+ 54 375,95 euros**

Mme MILED apporte des éléments supplémentaires se rapportant au coût des fluides qui augmente constamment et dont la maîtrise, compte tenu de l'état du bâtiment, est difficile. Elle ajoute que les dépenses imprévues du personnel peuvent être une dépense considérable assez rapidement.

Elle précise que l'état du bâtiment et la concurrence des piscines neuves avoisinantes sont d'autant plus d'éléments qui peuvent menacer l'objectif à atteindre en recette propre.

Le comité d'administration s'accorde sur le fait qu'au vu de la situation présentée par Mme MILED il est préférable d'acter une participation des villes à 21,53€ plutôt que 21€ afin de parer à tout imprévu.

TARIFS

Considérant que l'agglomération sud de seine a été intégrée à l'établissement public territorial VSGP, se pose la question des tarifs sud de seine.

Châtillon n'ayant pas transféré sa compétence sport a VSGP, le stade nautique reste en syndicat mixte.

En effet les résidents de la communauté d'agglomération sud de seine pouvaient bénéficier d'un tarif préférentiel sur les cartes d'abonnements.

Le stade nautique refacturait une partie à la C.A sud de seine.

Le comité estime que la base fiscale de la participation au budget du stade nautique étant les villes de Châtillon et Malakoff, les tarifs préférentiels se concentreront sur les résidents de ces deux villes et supprime donc le tarif préférentiel accordé aux résidents sud de seine.

Mme MILED évoque le contrat du club de Clamart qui est financé en partie par l'agglomération sud de seine et qui pourrait être remis en cause en septembre.

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Mme MILED souhaite que le comité vote une modification concernant la délibération pour le recrutement des agents occasionnels.

En effet, une erreur concernant l'échelon de la catégorie C avait été faite et nécessite une rectification, le recrutement s'effectuant au 2^{ème} échelon et non au 1^{er}.

Le comité vote cette modification à l'unanimité.

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Mme MILED rappelle les délibérations qui ont été votées :

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
VOTE RELATIF AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX EMPLOIS OCCASIONNELS

Le comité rappelle qu'il reste à décider les membres de la CAO et un nouveau vice-président.

Monsieur BOULET remercie les personnes présentes et clôt la séance à 20h20.